

Rapport d'orientation budgétaire Année 2021

Ville de Granville



SOMMAIRE

- I. Le cadre juridique
- II. Contexte général
 - 1) L'environnement économique
 - 2) Le projet de loi de finances 2021
- III. Situation financière de la collectivité
 - 1) Rétrospective
 - 2) Prospective
- IV. Projets d'investissement 2021
 - 1) Les investissements pluriannuels : AP/CP
 - 2) Le programme d'investissements 2021
- V. Les budgets annexes
 - 1) Le budget des foyers de jeunes travailleurs
 - 2) Le budget locations immobilières
 - 3) Le budget des transports urbains
- VI. Annexes

I. <u>Le cadre juridique</u>

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels. La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a apporté des précisions et soumis les collectivités de plus de 10 000 habitants à de nouvelles obligations d'information dans le cadre du DOB dans un souci d'accroissement de la transparence financière. Outre un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel doit être faite.

La loi NOTRe a également prévu de nouvelles règles de communication de ce rapport afin d'assurer plus de transparence. Les documents de présentation devront ainsi être mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

II. <u>Le contexte général</u>

1) L'environnement économique

« Cette crise ne ressemble à aucune autre et une grande incertitude règne quant à son incidence sur la vie et les moyens d'existence des populations (...). Il s'agit d'une véritable crise mondiale, car aucun pays n'est épargné. (...). Le « grand confinement » constitue la pire récession depuis la Grande dépression et est bien plus grave que la crise financière mondiale de 2009 (..). ». Gita Gopinath, chef économiste du FMI.

Un trop grand niveau d'incertitudes ainsi qu'un environnement international peu favorable pèse sur l'activité. C'est pourquoi, l'économie ne retrouvera pas, en 2021, son niveau antérieur.

Ainsi, dans sa dernière note de conjoncture du mois d'Octobre, l'INSEE estime la perte de PIB de l'ordre de -9% en 2020. Les pertes d'activités évaluées par l'INSEE s'avèrent très différentes d'un secteur à l'autre. La branche la plus touchée est la branche « hébergement et restauration ».

Les prévisions réalisées à ce jour par les principaux instituts sont présentées comme très incertaines, tant elles dépendent de l'évolution de la situation sanitaire et du risque de nouvelles mesures restreignant encore plus l'activité économique. C'est pourquoi, les prévisions se limitent à estimer la perte de PIB pour l'année 2020 et un éventuel rebond pour 2021.

A ce jour, aucune prévision ne prévoit qu'un rebond en 2021 serait de nature à corriger la perte de PIB de 2020. Les différents scénarios conduisent tous à une croissance du PIB cumulée à fin 2021 comprise entre -2% et -5%. Le gouvernement table dans le projet de loi de finances pour 2021 à une perte cumulée de -2.7% fin 2021.

Alors que la croissance devrait s'effondrer de 10% en 2020 en raison de la crise sanitaire, le gouvernement prévoit une reprise de l'activité de +8% en 2021 grâce au plan de relance. Cet important rebond attendu en 2021 permettrait à la France de retrouver dès 2022 son niveau de croissance d'avant crise. L'investissement des entreprises quant à lui progresserait de 20%.

Après 1.1% en 2019, l'inflation ralentirait en 2020 à +0.5%. Une reprise modérée est attendue en 2021 à +0.7%.

La dette publique atteindrait 117.5 points de PIB en 2020, en augmentation de près de 20 points par rapport à la loi de finances initiale pour 2020. La France renoncerait jusqu'en 2024 à l'objectif de maintenir un déficit public en deçà des 3% du PIB. Cette renonciation s'explique essentiellement par la crise sanitaire avec la mise en place notamment d'un plan de relance conséquent à destination des entreprises et la revalorisation des soignants négociée dans le cadre du « Ségur » de la santé dont la facture pourrait atteindre 7 milliards d'euro.

La baisse de croissance s'est accompagnée d'une détérioration de la situation du marché du travail avec la destruction de 715 000 emplois salariés sur le premier semestre 2020. Au total, il est prévu la destruction de 800 000 emplois salariés à fin 2020. L'emploi rebondirait en 2021, avec la création de 435 000 emplois avant fin 2021.

2) Le projet de loi de Finances 2021 (PLF 2021)

Les principaux enjeux du PLF 2021 sont :

- La réforme des valeurs locatives des établissements industriels,
- La réforme de la taxe d'habitation.
- La répartition de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal en 2021,
- La nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité.
 - ✓ La réforme des valeurs locatives des établissements industriels.

L'article 4 du projet de loi de finances pour 2021 réforme la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modifie le coefficient de revalorisation de la valeur locative de ces établissements. Ainsi, ces dernières seront divisées par deux.

Cette mesure sera compensée par l'Etat par la mise en place d'un prélèvement sur les recettes de ce dernier avec comme référence le taux applicable en 2020.

Le coût budgétaire pour l'Etat est estimé à 2.7 milliards d'euro annuel.

✓ La réforme de la taxe d'habitation

Depuis 2020, 80% des ménages ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Une exonération qui devra concerner l'ensemble des contribuables d'ici 2023. Les 20% des ménages dits « aisés » devraient bénéficier d'une première baisse de 30% en 2021, d'une seconde en 2022 puis d'une exonération totale fin 2023.

Dès 2021, les communes se verront transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties répartie par application d'un coefficient correcteur qui neutralise les phénomènes de sur et sous compensations. (Pour Granville, le coefficient est de 0.8)

De plus, les taux d'imposition et les abattements relatifs à la taxe d'habitation devront être égaux à ceux de 2019.

La taxe sur les logements vacants ne pourra pas être créée avant 2023.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants ainsi que sur les résidences secondaires ne pourra pas subir d'augmentation en 2021 et 2022.

✓ La répartition de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal en 2021

A périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal reste stable pour 2021.

Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1.046 milliard et 570 millions d'euros.

✓ La nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité

Pour se conformer aux règles européennes relatives à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, le PLF 2021 prévoit la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. Ainsi, les communes devraient bénéficier d'une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité sans pouvoir de taux.

III. La situation financière de la ville de Granville.

1) Rétrospective

√ Focus sur les principales ressources

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020 anticipé
Fiscalité (Produit communal)	8 496 570	8 838 995	8 814 133	8 940 801	9 222 391	9 549 434	9 709 000
DGF	3 481 070	3 126 997	2 724 056	2 584 304	2 576 022	2 523 715	2 477 833
Produits d'exploitation	3 048 351	3 566 184	3 576 744	4 143 765	4 454 714	4 682 811	3 870 000
Attribution de compensation	2 725 077	2 760 542	2 320 269	1 523 603	1 783 808	1 305 734	1 504 795
Compensations	1 104 249	885 877	837 973	870 979	774 319	749 076	777 915
Dotations	466 433	665 026	642 123	687 562	545 243	575 789	593 758
DMTO (droits de mutation)	510 024	667 174	716 191	830 929	856 812	1 006 375	1 021 800
Recettes du casino (Hors loyer)	928 183	954 122	921 982	982 430	918 008	919 863	644 429

Malgré des taux d'imposition inchangés depuis 2014, la fiscalité reste une ressource particulièrement dynamique pour la collectivité.

La contribution au redressement des comptes publics (CRCP) ponctionnée sur la dotation globale de fonctionnement n'est plus appliquée depuis 2017. On constate d'ailleurs une certaine stabilité de la DGF entre 2017 et 2020. La variation étant liée à l'évolution de la population.

Le projet de loi de finances 2021 maintiendrait également cette dotation à des niveaux similaires. Néanmoins, une nouvelle ponction pour réduction des déficits publics est envisagée. La cour des comptes précise notamment que le système de ponction est très efficace et à effet immédiat et permet ainsi de corriger « une situation qui dérape ».

Cependant, mise en œuvre trop rapidement, cette mesure irait à l'encontre des préconisations des économistes, et risquerait de faire chuter l'investissement public et ainsi de ralentir la croissance.

Le rapport « Cazeneuve » de cet été stipule que les collectivités pourraient reconstruire leur épargne en 2022 à des niveaux proches de ceux d'avant crise. Dans ce cadre, elles pourraient supporter le poids d'une ponction sur leurs recettes après 2023.

L'attribution de compensation est en forte diminution depuis 2014 en raison du transfert de nombreuses compétences à la communauté de communes.

La progression des droits de mutation depuis 2014 témoigne d'un marché de l'immobilier dynamique sur Granville.

✓ La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La CAF correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent permet ainsi à une collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

C'est un outil de pilotage incontournable d'une collectivité puisqu'il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et déterminer la capacité à investir de la collectivité.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020 anticipé
Recettes de fonctionnement	21 672 321	22 665 149	21 932 219	22 043 640	22 388 141	22 663 069	21 400 000
- dépenses de fonctionnement	19 467 508	19 815 316	19 454 848	19 070 728	19 326 484	19 478 278	19 400 000
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBF)	2 204 813	2 849 833	2 477 371	2 972 912	3 061 657	3 184 791	2 000 000
Produits exceptionnels	+82 372	+666 232	+463 559	+1 133 340	+849 545	+442 209	+567 850
- Charges exceptionnelles	-345 165	-61 042	-48 556	-221 729	- 130 879	-31 698	-84 200
= EPARGNE DE GESTION	1 942 020	3 455 023	2 892 374	3 884 524	3 780 323	3 595 302	2 483 650
Produits financiers	+38 275	+5 819	+31 122	+22 638	+34 504	+477 907	+31 400
- Charges financières	-587 622	-556 994	-382 893	-369 698	-389 383	-390 444	-362 850
= EPARGNE BRUTE	1 392 673	2 903 848	2 540 603	3 537 464	3 425 444	3 682 765	2 152 200
-Remboursement du capital de la dette	-1 180 467	-1 260 084	-1 246 237	-1 122 525	-1 166 561	-1 269 076	-1 134 240
= CAF OU EPARGNE NETTE	212 206	1 643 764	1 294 366	2 414 939	2 258 883	2 413 689	1 017 960

L'analyse de la capacité d'autofinancement montre que fin 2019, la collectivité disposait d'un solde de **2 413 689€** (épargne nette, <u>cessions comprises</u>). En ajoutant à cette somme les recettes d'investissement (FCTVA pour 1029 619€ et subventions pour 1769 527 €), la collectivité a disposé de 5 212 835€ pour financer ses dépenses d'équipement et son remboursement en capital.

Les résultats définitifs de l'année 2020 ne sont pas connus à ce jour. Cependant, quelques tendances apparaissent déjà. On constate ainsi une nette diminution de l'épargne nette qui s'explique essentiellement par la baisse des recettes de fonctionnement en raison de la crise sanitaire.

Hors cessions, la CAF nette de 2020 devrait se situer aux alentours de 600 000€.

✓ La dette

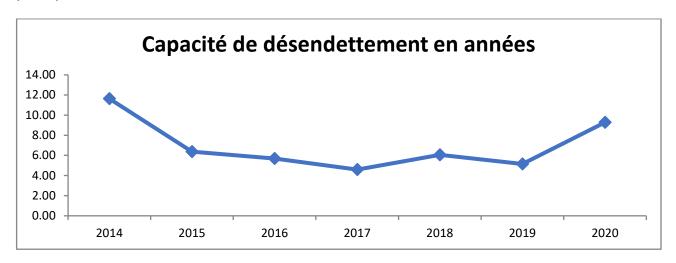
Le tableau suivant récapitule l'évolution de la dette de la commune depuis 2014 :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 anticipé
Encours de							
dette au							
31/12/N	15 871 988	15 243 392	12 675 197	13 188 201	16 400 874	17 131 798	15 997 558
Capital de la							
dette	1 180 467	1 259 596	1 246 237	1 121 995	1 166 561	1 269 076	1 134 240
+ Intérêts	485 082	529 297	444 688	407 911	409 482	400 806	381 296
= Annuité	1 665 549	1 788 893	1 690 925	1 529 906	1 576 043	1 669 882	1 515 536
Emprunts							
réalisés	4 400 000	631 000	1 190 000	1 645 422	4 364 098	2 000 000	0.00

La ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour l'année 2020, ce qui lui permet de se désendetter. Les investissements 2020 ont été financés par ses fonds propres et par des financements extérieurs obtenus.

La capacité de désendettement.

Le ratio « encours de dette / épargne brute » mesure de façon théorique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. C'est un des principaux indicateurs de solvabilité.



En 2020, la capacité de désendettement s'établirait aux alentours de 9 années, les résultats définitifs de 2020 n'étant pas connus à ce jour.

Le ratio se dégrade en 2020 sous l'effet d'une capacité d'autofinancement affaiblit par la diminution des recettes de fonctionnement. La crise sanitaire étant la principale explication de l'évolution de ce ratio.

Le niveau d'endettement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 anticipé
Niveau d'endettement (en années)	0.73	0.65	0.57	0.57	0.71	0.73	0.75

Le ratio « encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement » mesure de façon théorique le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant la totalité des recettes.

Il s'apparente au raisonnement qui consiste, pour un ménage, à appréhender sa capacité d'endettement par rapport au total de ses ressources (salaires, prestations...).

Ainsi en 2020, et au vu des éléments connus à ce jour la dette serait remboursée avec l'équivalent de plus de 9 mois de produits de fonctionnement. Le seuil d'alerte étant de 1.21 années.

√ La stratégie patrimoniale

Depuis 2014, la commune s'est lancée dans une gestion active de son patrimoine en se séparant des biens dont elle n'a plus l'utilité, ou difficilement exploitables, ou encore en raison du coût d'entretien important qu'ils génèrent.

Voici l'évolution du produit des cessions, représentant un apport non négligeable de trésorerie.

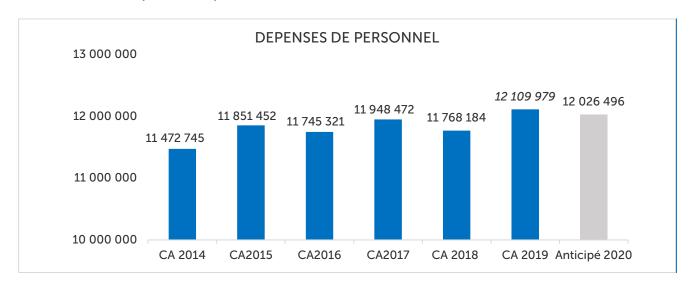
							2020
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	anticipé
Cessions	28 250	513 949	311 715	665 144	718 376	356 152	428 757

En 2020, les cessions correspondent à :

- Le 52 rue Saint-Paul pour lequel la Ville a préempté pour le compte de la SA Hlm pour 339 142.10€,
- Un terrain chemin du couvent pour 59 710€,
- Un terrain rue du Mesnil à la société Mondelez pour la création d'un parking pour 12 240€,
- Un terrain rue de Jersey pour 11 880€,
- Un terrain impasse des Pavillons pour 5 000€,

✓ Les charges de personnel

L'évolution des dépenses de personnel de 2014 à 2020 s'établit de la manière suivante :



Au stade actuel de la préparation budgétaire, le montant de la masse salariale de 2020 devrait se situer aux alentours des 12 026 496€.

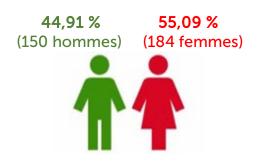
Les dépenses de personnel pour 2020 sont en diminution d'environ -0.7%. Cette légère réduction de la masse salariale s'explique notamment par :

- la baisse du nombre de saisonniers pour 2020 en raison de la situation sanitaire,
- le non-renouvellement du poste d'éducateur de rue suite à son départ,
- le non-renouvellement du poste de directeur des systèmes d'information suite à son départ.

Traitement indiciaire et régime indemnitaire

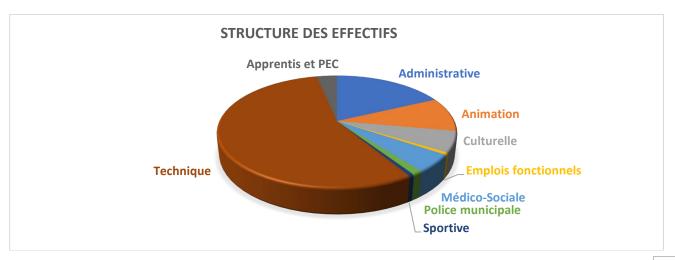
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA Anticipé 2020
Rémunération principale titulaires	5 828 271	5 769 305	5 910 140	5 722 976	5 766 635	5 846 010
Autres indemnités titulaires	970 723	954 153	960 366	1 036 737	1 115 393	1 098 270
Rémunération non titulaires	1 020 971	1 055 807	1 018 625	1 195 171	1 362 189	1 173 130
Rémunération emplois d'avenir	85 837	121 843	125 817	110 600	27 516	0
Autres emplois d'insertion	168 505	97 812	102 128	4 371	54 902	91 022
Rémunérations des apprentis			11 308	44 104	49 110	53 390

La répartition homme/femme (source bilan social 2019)



Structure des effectifs pourvus par âge (source bilan social 2019)

Age	Moins de 30	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 et +	Total général
Administrative	4	11	20	22	3	60
Animation	9	12	7	5		33
Culturelle		5	7	8		20
Emplois fonctionnels				2		2
Médico-Sociale		7	4	5	1	17
Police municipale		1	2	1		4
Sportive				2		2
Technique	7	26	71	69	12	185
Apprentis et PEC	5	3	1	2		11
Total général	25	65	112	116	16	334

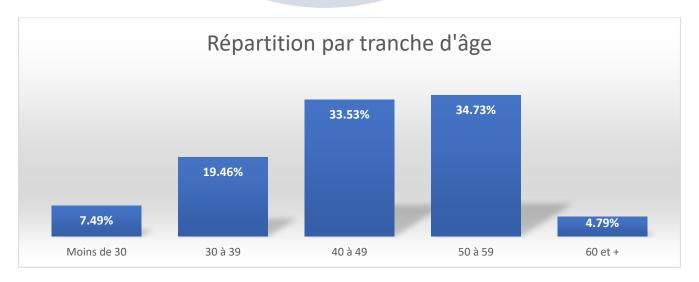


Structure des effectifs pourvus par sexe (source bilan social 2019)

	Féminin	Masculin	Total Nombre de Filière statutaire
Administrative	57	3	60
Animation	16	17	33
Culturelle	16	4	20
Emplois fonctionnels		2	2
Médico-Sociale	15	2	17
Police municipale	1	3	4
Sportive		2	2
Technique	73	112	185
Apprentis et PEC	6	5	11
Total général	184	150	334

La Pyramide des âges (source bilan social 2019)

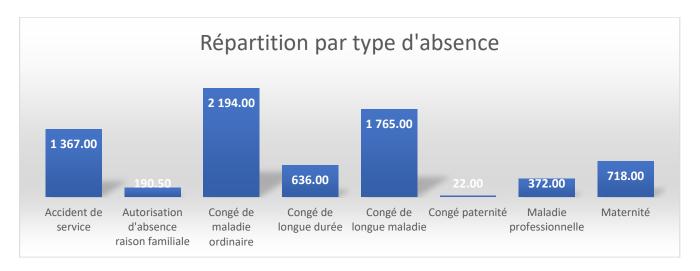




Cette répartition montre que près de 40% de l'effectif de la collectivité à plus de 50 ans. Les conséquences humaines et financières du vieillissement d'une population d'agent doivent mener à un travail de prévention afin de maintenir dans l'emploi les agents le plus longtemps possible.

Les absences (source bilan social 2019)





Les formations (source bilan social 2019)



2) Prospective

√ La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Tout l'enjeu de cette préparation budgétaire et des suivantes réside dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant ainsi à la Ville de dégager les capacités d'investissement nécessaires en limitant le recours à l'emprunt.

011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient connaître une évolution de 3% sur l'année 2021 et ainsi atteindre environ 4 750 000€.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- Une inflation estimée à 0.7% (hors tabac) pour 2021 ayant un impact notamment sur les dépenses d'énergie,
- la mise en place d'animations culturelles notamment le lancement du projet « Récit de gens Granvillais », mais aussi des concerts etc pour 39 000€,
- Le respect d'un certain nombre d'obligations légales telles que la mesure de l'air dans les groupes scolaires de Lanos et Ferry, l'élaboration de rapports amiante pour le patrimoine bâti.. pour un montant total de 23 000€,
- L'externalisation d'une partie de la tonte suite au non-renouvellement de deux postes d'agents du service espaces verts pour un montant de 80 000€,

L'exercice qui consistait à réduire chaque année les charges à caractère général a atteint, pour beaucoup de secteurs, ses limites. Il a ainsi été demandé pour 2021, dans la lettre d'orientation budgétaire adressée aux responsables de service, de proposer des allocations identiques à celles de 2020.

La collectivité s'est néanmoins attachée à réduire, quand cela était possible, certaines dépenses de fonctionnement afin de contenir l'augmentation des charges à caractère général.

Les investissements et les cessions réalisés depuis quelques années commencent à montrer leur plein effet, avec des baisses de charges fixes (ex : assurance, entretien...)

La collectivité a également déployé sept « cartes achat » début novembre 2019. Ce nouveau mode de paiement devait être étendu en 2020, la crise sanitaire a reporté ce déploiement sur l'année 2021.

Ce dispositif permet de réduire le nombre de mandats, de réduire le coût de traitement d'une facture, de réduire les délais de paiement et ainsi de simplifier le processus d'achat. Il permettra à terme de supprimer les régies d'avance.

012- charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget des collectivités. La maîtrise de leur évolution demeure donc un enjeu majeur.

Ainsi, les dépenses de personnel devraient naturellement croître sur l'année 2021 pour atteindre 12 380 000€ soit une augmentation de +1.96% par rapport à 2020, en raison de la mise en place combinée de diverses mesures nationales, qui sont :

- > le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 63 000€,
- la revalorisation de 0.99% du SMIC au 1er janvier 2021,
- I'augmentation du taux de cotisation pour la garantie des accidents de travail, non connu à ce jour également,
- > la revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre du PPCR(Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) pour 40 000€.

La collectivité a souhaité également revaloriser la valeur faciale des titres restaurants pour la porter à 5€ au lieu de 4€ actuellement pour un montant total estimé à 18 000 €. Ainsi, il a été acté pour les années à venir de dédier un budget annuel pour des revalorisations « sociales » telles que valeur faciale du tickets restaurants, forfait santé, prévoyance...

Il est également prévu pour l'exercice 2021, plusieurs recrutements :

- un poste de catégorie A destiné à la mise en place de la démocratie participative au sein de la collectivité pour un montant de 57 000€,
- un technicien informatique, poste de catégorie B pour un montant estimé à 45 000€,
- un (e) assistant (e) informatique, poste de catégorie C estimé à 38 000€,
- un technicien « génie thermique », poste de catégorie B pour un montant estimé à 27 000€.

Le recrutement des deux postes informatiques intervient en lieu et place du poste de directeur des systèmes d'informations estimé en 2020 à 65 000€. Le delta serait de 18 000€.

Le technicien « Génie thermique » sera recruté en remplacement d'un poste de technicien au service de la direction des services techniques et cadre de vie. L'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Dans le même temps, l'externalisation d'une partie de la tonte permet de ne pas renouveler deux postes d'agent d'entretien au service des espaces verts pour un montant de 69 000€.

Le poste d'éducateur de rue ne sera pas pourvu en 2021. La dépense était de 35 000€.

En outre, l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique stipule que « les collectivités territoriales(..) disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir (...) les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Ces règles entrent en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur définition. »

Par conséquent, la règle des 1 607heures sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 au sein de la collectivité.

65 - Les subventions aux associations

Le montant des subventions versées aux associations est évalué à 397 250€ en 2021 contre 447 126€ pour l'exercice 2020.

Certaines d'associations n'ont pas sollicité la Ville au titre de l'année 2021 en considérant qu'avec l'année particulière de 2020, le versement d'une subvention 2021 n'était pas nécessaire.

✓ Les recettes de fonctionnement

La politique tarifaire souhaitée par la municipalité pour 2020 conduit dans l'ensemble à une application des tarifs identique à l'année 2020.

Certains tarifs feront néanmoins l'objet d'une légère augmentation, il s'agit de la restauration scolaire, du centre de loisirs, des tarifs hébergement des FJT.

Les dotations et participations seront légèrement en baisse pour 2021 avec un produit attendu aux alentours de 3 656 000€ contre 3 793 830€ au budget primitif 2020. Cette baisse s'explique par des inscriptions prudentes en raison de la crise sanitaire.

Les autres produits de la gestion courante, c'est-à-dire essentiellement les revenus des immeubles ainsi que le fermage du casino, sont estimés à 331 000€ pour 2021 contre 340 722€ au budget primitif 2020. Les loyers du pôle de santé du port devraient être à la baisse en raison du départ des kinésithérapeutes.

Le projet relatif à la reconversion du site du groupe scolaire Jean Macé en une résidence services ne sera pas réalisé.

En 2021, un appel à projet sera lancé pour y construire des logements (accession à la propriété, locatif - en résidence principale) destinés en priorité aux jeunes ménages. La cession est estimée à 1M€. Toutefois, à titre prudentiel, ce montant ne sera pas inscrit au stade du budget primitif 2021. La somme viendra par la suite limiter le recours à l'emprunt.

Il est également prévu la vente de l'étage des locaux de la Poste pour un montant avoisinant 270 000 €, ainsi que l'usine d'eau à Saint Aubin des Préaux pour 100 000€.

Obligation est faite pour les collectivités de proposer un service de paiement en ligne entre 2019 et 2022. La collectivité a d'ailleurs débuté le déploiement de ce service en proposant aux usagers des restaurants scolaires et du centre de loisirs de régler leur facture en ligne. Il s'agira d'étendre ce système de paiement dématérialisé à d'autres services tels que les foyers de jeunes travailleurs, les locations de gîtes ou cabines de bain, etc. L'année 2020 ayant été quelque peu bouleversée, ce dossier devra être réétudié en 2021.

✓ La Fiscalité

Les bases

	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnelles 2020
Bases totales	40 291 646	40 426 555	40 917 060	42 300 643	43 702 788	44 390 700
Bases de TH	21 656 688	21 714 024	21 816 484	22 683 612	23 260 065	23 625 000
Bases de FB	18 544 892	18 623 474	19 011 318	19 532 119	20 361 049	20 685 000
Bases de FNB	90 066	89 057	89 258	84 912	81 674	<i>80 700</i>

On constate une évolution des bases liées à la revalorisation de celles-ci mais également à la variation physique de la matière imposable c'est-à-dire aux constructions, agrandissements...

Les bases bénéficiaient chaque année d'une revalorisation votée dans le cadre de la loi de finances. L'article 99 de la loi de finances 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives en fonction du dernier taux d'inflation. Cette actualisation est définie comme le résultat de l'équation suivante :

$$1 + \frac{\text{(IPCH Novembre 2020 - IPCH Novembre 2019)}}{\text{IPCH Novembre 2019}}$$

IPCH: indice des prix à la consommation harmonisé

Au vu de l'IPCH de novembre 2020, l'actualisation forfaitaire pour 2021 est attendue autour de 0%, contre 1.2% en 2020 pour les bases de taxe foncière et 0.9% pour les bases de taxe d'habitation.

Le produit fiscal

PRODUIT FISCAL (Hors rôles supplémentaires)	2015	2016	2017	2018	2019	estimé 2020	Prévision 2021
Taxe d'habitation	3 573 353	3 582 813	3 602 775	3 677 355	3 850 770	3 898 125	3 900 000
Taxe Foncière	5 146 208	5 168 014	5 181 203	5 387 940	5 638 245	<i>5 740 088</i>	<i>5 760 000</i>
Taxe Foncière Non Bâti	53 859	53 256	53 641	51 308	49 813	48 259	50 000
Produit fiscal total	8 773 420	8 804 083	8 837 619	9 116 603	9 538 828	9 686 472	9 710 000

Les taux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	16,50%	16,50%	16,50%	16,50%	16.50%	16.50%	16.50%
Taxe Foncière	27,75%	27,75%	27,75%	27,75%	27.75%	27.75%	27.75%
Taxe Foncière Non Bâti	59,80%	59,80%	59,80%	59,80%	59.80%	59.80%	59.80%

L'article 5 du PLF 2020, stipule que les communes et EPCI n'ont pas la possibilité d'augmenter leur taux d'imposition pour la taxe d'habitation en 2021, même pour les résidences secondaires et les logements vacants, alors qu'ils ne sont pas concernés par la réforme.

La municipalité ne souhaite pas augmenter en 2021 les taux d'imposition pour la taxe foncière.

✓ Le recours à l'emprunt

La souscription de près de 3.2 millions d'euros d'emprunts est envisagée pour l'exercice 2021 afin de financer une partie des projets d'investissements.

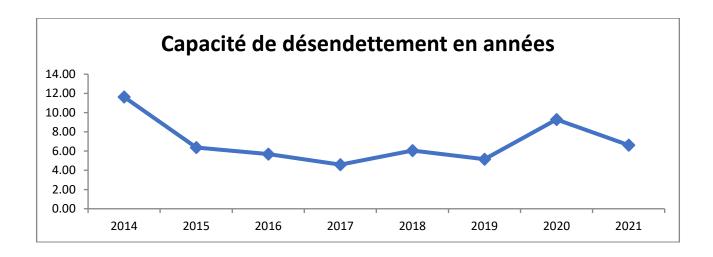
La mobilisation de cet emprunt constitue un plafond et non un objectif. Ce montant s'apparente, par conséquent, à une variable d'ajustement du budget prévisionnel 2021. Le montant définitif sera arrêté en fin d'exercice 2021 en fonction des besoins réels, des financements externes recus, du produit des cessions et de l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Pour mémoire, au budget primitif 2020, avait été inscrit un volume d'emprunt à hauteur de 1 926 311€. Fin 2020, aucun prêt n'a été contracté€.

Ce volume d'emprunt prévu porterait le ratio de désendettement aux alentours de 7 années, le seuil d'alerte étant à 12 années.

La collectivité n'a pas emprunté en 2020 et a donc pu se désendetter. L'objectif affiché est de poursuivre ce désendettement. La collectivité devra donc pour se faire réaliser un emprunt qui ne devra pas dépasser 2.4 millions d'euros pour 2021.

On constate néanmoins, qu'après un ratio plus dégradé en 2020 (estimé à ce jour à 9 années), celui de 2021 reviendrait à des niveaux plus raisonnables.



IV. Les projets d'investissements de la ville de Granville.

Le volume des investissements s'établirait, pour 2021, à **5.2 millions d'euros** hors remboursement de la dette et écritures d'ordre.

1) Les AP / CP (Autorisations de programme / Crédits de paiement)

✓ Le plan guide

Première étape d'un important projet d'aménagement urbain, la voie verte verra le jour en 2021. Il s'agit d'une première tranche permettant de réaliser 700 m linéaire de voie douce. Le projet est estimé à 2 000 000€.

Afin de préserver la reprise du commerce local, les travaux débuteront après l'été. En effet, il peut être préjudiciable pour certains commerces notamment ceux fermés depuis de nombreuses semaines de réouvrir leurs entreprises et de subir les nuisances des travaux et une éventuelle perte d'activité. Le budget primitif 2021 verra l'inscription de la première tranche à hauteur de 1 000 000€.

L'enlèvement des rails est également prévu. Cette dépense est estimée à 80 000€.

La ville a sollicité plusieurs subventions :

- Une subvention auprès de la région Normandie au titre du contrat de territoire 2017-2021 pour sa réalisation. A ce jour, il est ainsi prévu un financement de 429 600€,
- Une subvention au titre de la DETR pour un montant de 416 666€,
- Une subvention au titre d'un appel à projet « mobilités actives » pour un montant de 474 667€.

La Ville devrait ainsi bénéficier d'un montant de financement extérieur de 1 320 993€ pour ce projet.

✓ Assistance à Maitrise d'Ouvrage « plan guide »

Afin d'être aidé dans la phase d'application du plan-guide, la Ville a lancé une consultation pour une assistance à maitrise d'ouvrage. Au vu des phases retenues par la municipalité, le coût de cette AMO est de 600 000€.

Le budget primitif 2021 verra l'inscription de la première phase pour 400 000€.

✓ Terrain de football

La collectivité a acté la construction d'un nouveau terrain de football en gazon naturel sur les terrains situés chemin du Couvent, dans le prolongement du cimetière Saint-Paul. Il s'agissait ainsi de répondre à un déficit d'équipement sportif à destination de l'activité football qui voit ses adhérents augmenter d'année en année.

Une première phase de travaux a débuté sur 2019. La deuxième tranche prévue en 2020 était estimée à 249 000€. Les vestiaires seront réalisés début 2021 pour un montant de 315 000€.

2) Le programme d'investissement 2021

✓ La voirie, les réseaux, l'éclairage public

Divers travaux de voirie, d'effacement des réseaux et d'éclairage public seront engagés sur l'exercice 2021 pour un budget de l'ordre de 930 000€.

Il s'agira notamment des rues Saint-Michel, Valory, Jean Rostand, des cap Horniers, de la Crête, de la Parfonterie mais également de la Fontaine Bedeau, de l'avenue de la Libération, du boulevard des Amiraux, de la voie du Pont Jacques et du chemin du Canet.

Une première phase de sécurisation des passages piétons est également prévue pour 2021 pour un montant de 25 000€.

Il est également prévu le relamping du terrain de football d'honneur du stade Dior pour un montant de 10 000€.

Un concepteur lumière pour l'éclairage du plat gousset, de la promenade Bluysen et de la place Cambernon sera également sollicité pour 2021. Il s'agit d'un montant de 15 000€. Dans l'attente des travaux provisoires d'éclairage public seront réalisés sur la digue du plat gousset pour 10 000€.

La ville sollicitera l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour financer une partie de son programme d'aménagement de voirie 2021.

✓ Une incitation à l'utilisation du vélo

La Ville va s'engager dans un appel à projet « ALVEOLE » permettant le déploiement d'abri vélos sur toute la Ville pour un montant de 75 000€.

Des aménagements de voirie pour la sécurité des cyclistes sont également prévus pour un montant de 50 000€.

Une somme de 2 500€ sera également inscrite pour aider les particuliers à financer l'acquisition d'un vélo.

√ Rénovation énergétique des bâtiments.

Des travaux de rénovation énergétique engageront la Ville pour l'année 2021. Il s'agit :

- du remplacement de la chaudière du groupe scolaire Ferry pour 45 600€,
- de l'étanchéité de la toiture du musée Richard Anacréon pour un montant de 90 000€,

Des études/diagnostics préalables à des travaux de rénovation énergétique seront aussi réalisées :

 études/diagnostics préalables pour la réhabilitation de la Bouchonnerie pour un montant de 5 000€,

- études/diagnostics préalables pour la rénovation du groupe scolaire Ferry pour un montant de 18 000€,
- études/diagnostics préalables pour un projet d'extension du bâtiment destiné à la restauration scolaire au sein du groupe scolaire Lanos pour un montant de 25 000€,
- études/diagnostics préalables pour la rénovation du centre de loisirs pour un montant de 24 000€,
- études/diagnostics préalables pour la création d'un espace de coworking dans l'ancien logement du gardien du Val Es Fleurs pour un montant de 18 000€,
- études/diagnostics préalables pour la création de logements intergénérationnels dans les anciens locaux EDF pour un montant de 15 000€,
- études/diagnostics préalables pour la rénovation du bâtiment « casino/archipel » pour un montant de 30 000€. Il s'agit de consulter un architecte du patrimoine afin de réaliser des premières esquisses.

Les diagnostics sur l'ancien logement du gardien du Val Es Fleurs ainsi que les anciens locaux EDF s'inscrivent dans le cadre d'un projet de réhabilitation de ces friches pour la création de logements inter générationnel et d'un espace public numérique.

La ville sollicitera l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour financer une partie de son programme d'aménagement de voirie 2021. Elle a d'ores et déjà sollicité l'Etat au titre du plan de relance « REACT EU ».

√ Chausey

Des travaux de réfection de l'appontement en bois sont prévus sur 2021 pour un montant de 62 000€.

La collectivité sollicitera une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

✓ Le logis du Roi

La Ville va poursuivre les études avec l'EPFN, la tranche de 2021 est estimée à 45 000€. Des travaux préparatoires avec l'INRAP seront réalisés en 2021 pour un montant estimé à 200 000€.

✓ Les autres investissements

Quelques autres dossiers engageront la Ville pour l'année 2020, il s'agit :

- → de dépenses relatives aux remparts : suivi, instrumentation, dévégétalisation et travaux sur l'escalier Charles VII, au 55-57 rue des juifs et place du marché aux chevaux, pour un total de 497 400€,
- → des dépenses informatiques telles que le renouvellement des licences, du matériel informatique, du portail WIFI/Filaire, l'installation d'une baie de stockage de sauvegarde pour un montant de près de 250 000€,
- > la poursuite des travaux relatifs aux réserves de l'aile sud de la halle au blé pour 112 000€,
- ➤ le renouvellement des illuminations de Noël avec un élargissement des zones et de nouveaux dispositifs type rétro projecteur à laser pour un montant de 65 000€. Cette dépense s'inscrit dans le cadre d'un plan pluri annuel qui va s'étendre de 2021 et 2023,
- ➤ la création d'une station fitness connectée en libre accès pour 39 000€. L'implantation pourrait être à proximité de la future voie verte,

- l'acquisition d'un lave batterie pour la cuisine centrale pour 35 000€,
- → des études pour réaliser des travaux de gros œuvre sur le casino pour 30 000€.,
- ➤ la rénovation du carré militaire du cimetière Notre Dame pour un montant de 30 000€
- l'acquisition d'un véhicule pour le service de la propreté urbaine pour 25 000€,
- > le renouvellement du mobilier urbain pour un montant de 15 000€,
- des achats et travaux divers nécessaires aux interventions quotidiennes des services.

V. Les budgets annexes

1) Le budget annexe des Foyers de Jeunes Travailleurs.

La <u>section de fonctionnement</u> du budget primitif 2021 s'établirait aux alentours de 1 568 000€.

Ce budget est financé pour partie par :

- Les recettes issues des locations de chambres dans les différents FJT (Le Roc, Saint-Nicolas, Villedieu les Poëles, La Haye Pesnel, Bréhal et divers logements répartis sur la Ville de Granville) pour 808 400 €.
- Le paiement des prestations de repas par les résidents des FJT mais également par les usagers du service pour 388 000€

Il bénéficie également de financements extérieurs :

- une subvention du département de la Manche pour 133 160€,
- une subvention de la Ville de 110 000€,
- une aide de la CAF pour les prestations socio-éducatives réalisées au sein des différents lieux d'hébergement pour un montant de 84 899€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement :

- des remboursements des charges de personnel au budget principal estimés 650 600€,
- des loyers versés aux organismes HLM et divers propriétaires pour un total de 315 700€,
- des remboursements au budget principal des repas fabriqués par la cuisine centrale à destination des usagers des selfs du FJT de Saint-Nicolas et du Roc pour un montant de 245 000€,
- des dépenses liées au fonctionnement des différents établissements.

La <u>section d'investissement</u> du budget primitif 2021 s'établirait aux alentours de **95 000€**.

En 2021, ces crédits sont destinés au renouvellement du mobilier de deux studios au FJT du Roc et de 10 chambres au 2ème étage du FJT de Saint-Nicolas pour un montant de 58 000€.

Le FJT du Roc verra également le renouvellement des caméras de vidéo surveillance pour un montant de 7 000€.

Du renouvellement de matériels sera également réalisé. Il s'agit notamment de réfrigérateurs, aspirateurs, matelas, sommier, cabines de douche etc pour un montant estimé à 20 000€.

Enfin des crédits informatiques seront également inscrit, il s'agit du renouvellement des licences pour 6 000€ et le renouvellement de petits matériels informatiques ou mobiles pour 1 000€.

Ce budget a un endettement très faible. Il correspond au remboursement d'un prêt octroyé par la Caisse d'allocations familiales pour la mise en place du WIFI dans les chambres pour les résidents. Cette dépense est estimée à 905€ pour 2021.

Le reste des dépenses d'investissement est autofinancé par les recettes d'amortissement et le FCTVA.

2) Le budget annexe des Locations Immobilières

Ce budget est assujetti à la TVA. La ville récupère ainsi la TVA sur toutes les charges et collecte puis reverse la TVA sur les produits encaissés (hors subventions et emprunts). Les crédits sont donc inscrits en hors taxes dans le budget (hormis ceux qui n'entreraient pas dans le champ d'application de la TVA).

Ce budget a pour objet la gestion des salles municipales, des cabines de bain, du presbytère Saint Nicolas et d'un local commercial dont la ville est propriétaire. Les dépenses et les recettes liées à la location des gîtes de Chausey sont comptabilisées dans le budget principal de la Ville.

La section de fonctionnement du budget primitif 2021 s'établirait à hauteur de 78 000€.

Ce budget est financé par le produit des locations. La recette la plus importante étant constituée par la location des cabines de bain installées chaque été sur la promenade du Plat Gousset $(45\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}})$. On y trouve également la location des différentes salles municipales $(16\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}})$ et des locaux commerciaux $(4\ 250\mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}})$.

Les dépenses de ce budget sont constituées de l'entretien courant, des fluides, des assurances, des amortissements et du remboursement au budget principal d'une partie du salaire de l'agent en charge de ces locations de l'ordre de 7 000€.

La <u>section d'investissement</u> du budget primitif 2021 s'équilibrerait aux alentours de 14 000€.

Ces crédits seront destinés :

- A la mise en place de défibrillateurs dans les salles du Hérel, du plat gousset, de Saint-Nicolas et de Madeleine Simon pour un montant de 5 400€,
- Au remplacement du vidéo projecteur salle du Hérel pour un montant de 5 800€,
- A l'installation de boitier internet dans les salles du Hérel, de Saint-Nicolas, du Plat Gousset, du Forum Jules Ferry pour un montant de 2 400€.

Ce budget n'a pas d'endettement à ce jour.

Les dépenses d'investissement sont totalement autofinancées par les recettes d'amortissement.

Il ne bénéficie pour son équilibre, d'aucune subvention de la part du budget principal en 2021 (comme en 2020).

3) Le budget annexe des Transports Urbains

Ce budget est assujetti à la TVA conformément à l'article 256B du CGI. La ville récupère la TVA sur toutes les charges et collecte puis reverse la TVA sur les produits encaissés (hors subventions et emprunts). Les crédits sont donc inscrits en hors taxes dans le budget (hormis ceux qui n'entreraient pas dans le champ d'application de la TVA).

Ce budget est doté de l'autonomie financière et dispose à ce titre d'un compte à la trésorerie de Granville distinct de celui des autres budgets de la ville.

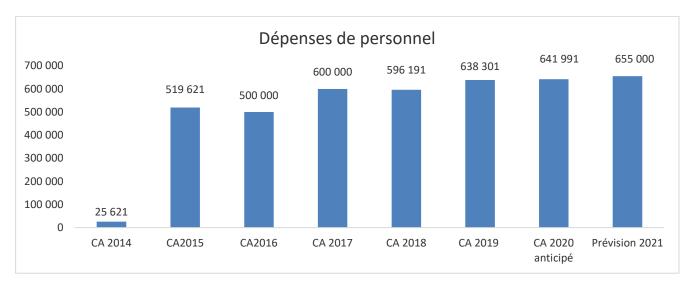
L'activité de transport a été scindée en 3 parties distinctes afin de faire ressortir le coût des activités du transport urbain, du transport scolaire (dont la ville a repris la compétence en septembre 2015, détenue jusqu'alors par le Conseil départemental de la Manche) et des activités de transport occasionnel ou péri scolaire.

La loi LOM, loi d'orientation des mobilités, pourrait entraîner un transfert de compétences du service transports vers la communauté de communes à compter du 1^{er} juillet 2021. Si le transfert de ce service étant en cours, il a été convenu de proposer un budget 2021 sur un exercice entier avec les éléments connus à ce jour.

Si le transfert est acté, il conviendra, côté Ville de Granville, de clôturer ce budget annexe.

√ Les charges de personnel

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Estimé 2020	BP 2021
dont catégorie A	1	1	1	1	1	1	1
dont catégorie B	0	0	0	0	1	1	1
dont catégorie C	12	16	15	16	16	16	17
TOTAL	13	17	16	17	18	18	19



✓ La dette

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prévisionnel
						anticipé	2021
Encours de dette au 31/12/N	716 369.74€	609 064.35€	500 815.44€	391 583.10€	281 325.74€	170 000.00€	304 200€
Capital	106 400.00€	107 305.39€	108 248.91€	109 232.34€	110 257.36€	111 325.74	111 676.72€
+ Intérêts	15 894.74€	13 721.59€	11 460.57€	9 184.44€	6 866.72€	4 516.25	2 528.89€
= Annuité	122 294.74€	121 026.98€	119 709.48€	118 416.78€	117 124.08€	115 841.99	114 205.61€

Un prêt arrive à échéance, fin 2020.

Deux nouveaux prêts ont été contractés en décembre pour l'acquisition de deux bus hybride :

- Un prêt relais de 671 200€ que la Ville remboursera lorsqu'elle aura perçu la subvention DSIL et le crédit de TVA,
- Un prêt à taux fixe de 134 200€ sur une durée de 5 ans.

Le deuxième prêt arrivera a échéance fin 2022.

✓ Le projet de budget primitif pour 2021

La <u>section de fonctionnement</u> du budget primitif 2021 serait portée aux alentours de 1 073 000€.

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 760 000€, contre 608 000€ en 2020.
- Du produit du versement transport (VT) pour un montant de 140 000€,
- D'une subvention du département pour un montant de 100 800€,
- Des remboursements par la communauté de communes des transports effectués par la régie dans le cadre des trajets écoles/ piscine pour 28 000€,
- Du remboursement de la TICPE pour 12 000€,
- Des recettes publicitaires pour 6 000€.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville se trouve revalorisée pour l'exercice 2021 en raison de la gratuité des transports.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont évaluées de la façon suivante :

- Le remboursement au budget principal des charges de personnel pour un montant de 655 000€,
- les dotations aux amortissements pour 120 582€,
- le carburant pour 72 000€,
- les réparations du matériel roulant et les acquisitions de pièces pour 58 600€,
- la location de véhicule dans l'attente de l'arrivée des deux nouveaux bus hybride pour un montant de 44 625€,
- l'assurance des bus pour 12 900€,
- les intérêts d'emprunt pour 3 740€,
- les dépenses courantes liées au fonctionnement du service (fluides, téléphonie...)

La section d'investissement du budget primitif 2021 s'équilibre aux alentours de 145 000€.

La fin d'année 2020 a vu l'acquisition de deux bus hybride compatible bio-carburant pour un montant de 671 200€. Cet achat a bénéficié d'un financement de 80% soit un montant de 536 960€. Avec le crédit de TVA, le reste à charge sera de 134 200€.

Les dépenses d'équipement prévues en 2021 concernent :

- Le changement de moteur et boite de vitesse de certains bus pour 10 000€,
- Le renouvellement de certains mobiles et du parc informatique pour 4 000€,
- ➤ Des achats divers de matériels : micro-onde, réfrigérateur, vestiaires etc pour 500€.

Les autres dépenses d'investissement 2020 sont constituées des remboursements du capital des emprunts pour 111 677€.

La section d'investissement sera équilibrée par un emprunt d'un montant estimé à 24 170€ qui ne sera contracté qu'en fin d'exercice à hauteur du montant réellement nécessaire. Cette inscription constitue la variable d'ajustement du budget des transports urbains et en aucun cas un objectif à atteindre.

Annexes au rapport d'orientations budgétaires :

- Tableau de bord de la dette 2020 du budget principal (Annexe 1)
- Tableau de bord de la dette 2020 du budget annexe des Transports Urbains (Annexe 2)